

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 29 Mars à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M.M AMIDEI, BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. MARY	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SUSINI Claire	à	M. VITALI
M. COMBARET	à	M. GABRIELLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
M. LAUDATO	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. LUCIANI, Mme RISTERUCCI, Adjointes au Maire, Mme PERES, Mme CURCIO, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Mme PASTINI est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 Mars 2010

Délibération N°2010 / 60

Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) : eaux pluviales – Réalisation d'un bassin de rétention au lieu-dit Alzo Di Leva.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Il s'agit de l'aménagement d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales au lieu dit Alzo di Leva, composé d'un grand et petit bassin, programmé dans le cadre de la convention ANRU.

Ces deux bassins se situent de part et d'autre de la rue Achille Peretti.

Les travaux programmés consistent en la création de deux (2) ouvrages de rétention des eaux pluviales d'une capacité prévisionnelle de 15.000 m³. Ces ouvrages seront complétés par un traitement paysager, le traitement et l'aménagement des abords, le recalibrage de la voirie au centre des deux bassins (Rue A. Peretti), ainsi que par la création d'une voie de liaison (Peretti / Lyautey).

Cette opération contribue également au traitement des espaces du quartier des Cannes, son aménagement paysager complète la « coulée verte » amorcée avec les jardins familiaux (cf. carte).

Le phasage de cette opération se fera en plusieurs temps. En effet, la ville est en cours de procédure d'expropriation concernant le grand bassin et il nous est impossible à ce jour de fixer le coût définitif de cet ouvrage (acquisition foncière, coût des travaux,...), ainsi que le recalibrage de la voirie, rue A. Peretti, lié au niveau définitif des corps de digue.

En complément, les terrains Jardon (partie supérieure de la rocade – ancienne aire de loisir), ont été achetés lors du dernier Conseil Municipal, par la commune. Cette acquisition devrait permettre d'optimiser et d'augmenter le volume de stockage de ce bassin versant. Une étude vient d'être commandée qui devra déterminer les enjeux de cette opportunité foncière et qui obligatoirement viendra compléter les études de la partie amont.

Dès que l'ensemble du programme aura été finalisé (petit bassin, grand bassin, terrain Jardon), lors d'une prochaine délibération modificative, les financements liés à l'ensemble du projet devront être mis en place.

Afin de tenir compte des engagements liés au programme ANRU, les autorisations de programme et de crédits de paiements (AP/CP) désignés ci après, ne portent que sur le petit bassin et la voie de liaison. Les montants liés à cette première opération sont indiqués ci-après

Le montant des travaux du petit bassin s'élève à 1.549.479 € HT, soit 1.673.437 € TTC. La participation des cofinanceurs est calculée sur le montant HT :

Subvention de l'Etat au titre du PEI	774 739,00 €
Subvention de la CTC	232 422,00 €
Subvention ANRU	232 422,00 €
Part communale	433 854,00 €

Il est décidé de mettre en place pour cette opération pluriannuelle la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement.

La fiche annexée fait apparaître la totalité de l'opération, ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement ainsi que suit :

Montant global de l'AP : 1.673.437 € TTC

CP 2010	900 000, 00 €
CP 2011	773 437,00 €

de dire que les dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat au titre du PEI	774 739,00 €
Subvention de la CTC	232 422,00 €
Subvention ANRU	232 422,00 €
Part communale	433 854,00 €

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. CERVETTI, Adjoint Délégué,

Et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en AP /CP est nécessaire au montage de ce dossier.

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 26 Mars 2010,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la **réalisation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales au lieu dit Alzo di Leva** ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 1.673.437 € TTC

CP 2010	900 000, 00 €
CP 2011	773 437,00 €

- que les dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat au titre du PEI	774 739,00 €
Subvention de la CTC	232 422,00 €
Subvention ANRU	232 422,00 €
Part communale	433 854,00 €

DIT

- que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2010.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI

LIBELLE OPERATION	BASSIN DE RETENTION ALZO DI LEVA		
-------------------	----------------------------------	--	--

COUT TOTAL DE L'OPERATION	1 549 479,00 €	HT
	1 673 437,00 €	TTC

POLITIQUE	AMENAGEMENT URBAIN
PROGRAMME	EAUX PLUVIALES
OPERATION	10EAU04

DEPENSES			
ENVELOPPE	12600	BP 2010	900 000,00
CHAPITRE	23	EX 2011	773 437,00
ARTICLE	2315	EX 2012	
FONCTION	811	EX 2013	
		EX 2014	
		TOTAL	1 673 437,00 €

RECETTES										
	ENV	ARTICLE	TAUX	TOTAL	BP 2010	EX 2011	EX 2012	EX 2013	EX 2014	TOTAUX
U.E.										-
ETAT	12601	1321		774 739,00	416 666,00	358 073,00				774 739,00
CTC	12602	1322		232 422,00	125 000,00	107 422,00				232 422,00
CG 2A		1323					-			-
ANRU	12603	1328		232 422,00	125 000,00	107 422,00				232 422,00
	TOTAUX			1 239 583,00	666 666,00	572 917,00	-	-	-	1 239 583,00
	PART VILLE			433 854,00	233 334,00	200 520,00	-	-	-	433 854,00